Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_130-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_130-DE

DCC2026-130

VIE COURANTE
17- RICHESSES HUMAINES

Pôle Aménagement – Pôle Finances Marchés publics et Systèmes d'information et télécommunications : réorganisation des postes d'assistants·es , en transformant le poste d'assistant·e de direction PAH et de pôle finances marchés et SIT en poste d'assistant·e de pôle finances marchés et SIT et gestionnaire marchés publics au sein du pôle finances marchés et SIT, et en transformant le poste d'assistant·e aménagement en poste d'assistant·e de direction PAH et de service tourisme au sein du pôle aménagement dans les cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux au 1er juillet 2026

Jusqu'à présent, l'assistante de direction tourisme et Pays d'Art et d'Histoire est détachée à hauteur de 30% auprès du pôle finances afin d'assurer un suivi administratif des marchés publics. Cependant, le volume d'achat de la commande publique et la structuration du pôle finances nécessitent des moyens administratifs supplémentaires.

Pour répondre à ce besoin sans création de poste, une réflexion sur l'organisation des missions administratives a été engagée à l'occasion du départ de l'assistante administrative du pôle aménagement. A l'issue de cette analyse et au regard des besoins exprimés, il est proposé de recentrer les missions d'assistance par pôle. Ainsi, le poste d'assistant.e Tourisme et PAH serait transformé pour assurer également l'accueil téléphonique droit des sols (2 demi-journées par semaine) et compléter le temps de support administratif du pôle aménagement. Le second poste serait quant à lui dédié au pôle finances, achats et systèmes d'information. C'est pourquoi il est proposé de transformer le poste d'assistant·e de direction PAH et de pôle finances marchés et SIT en poste d'assistant·e de pôle finances marchés et SIT et gestionnaire marchés publics au sein du pôle finances marchés et SIT, et de transformer le poste d'assistant·e aménagement en poste d'assistant·e de direction PAH et de service tourisme au sein du pôle aménagement au 1er juillet 2026.

Ces emplois seront ouverts à un fonctionnaire des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans maximum car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au sein du pôle technique, nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans le domaine de l'assistance de pôle et de direction.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_130-DE

excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ces cadres d'emplois et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 4 juin 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la réorganisation des postes d'assistants·es , en transformant le poste d'assistant·e de direction PAH et de pôle finances marchés et SIT en poste d'assistant·e de pôle finances marchés et SIT et gestionnaire marchés publics au sein du pôle finances marchés et SIT, et en transformant le poste d'assistant·e aménagement en poste d'assistant·e de direction PAH et de service tourisme au sein du pôle aménagement dans les cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux au 1er juillet 2026,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la réorganisation des postes d'assistants·es , en transformant le poste d'assistant·e de direction PAH et de pôle finances marchés et SIT en poste d'assistant·e de pôle finances marchés et SIT et gestionnaire marchés publics au sein du pôle finances marchés et SIT, et en transformant le poste d'assistant·e aménagement en poste d'assistant·e de direction PAH et de service tourisme au sein du pôle aménagement dans les cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux au 1er juillet 2026,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX